

Envoi par courrier et télécopieur : 450-424-8540

Québec, le 2 août 2007

Monsieur Marc Côté
Directeur adjoint
Ville de Vaudreuil-Dorion
2555, rue Dutrisac, suite 200
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 7E6

Objet : Projet d'amélioration du réseau routier à Vaudreuil-Dorion

Monsieur le Directeur adjoint,

La commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier, désire obtenir l'information complémentaire suivante :

1. Veuillez déposer les annexes 2 et 7 ainsi que les 11 croquis du Règlement de zonage n°1275 (version du 28 juin 2002).
2. Aux pages 185 et 186 du Règlement de zonage n° 1275, il est mentionné à la rubrique 3.2.46 : « Tout permis et certificat émis doit être conforme au *«Concept d'aménagement du boulevard André-Chartrand, tronçon boulevard de la Cité-des-jeunes / rue Valois»*, réalisé par la firme d'urbanistes-conseils PLANAM et daté du 7 janvier 1998. » Veuillez déposer le document *Concept d'aménagement du boulevard André-Chartrand, tronçon boulevard de la Cité-des-jeunes / rue Valois*.
3. Dans sa résolution sur la protection des milieux humides (ref: DQ-1.1, annexe 8; DQ8.1, annexe 6) la Ville mentionne :
«De cette superficie [la superficie du boisé Charlot] 7 200 m² serait en compensation pour la zone humide existante pour une partie du lot 1 544 632 du cadastre du Québec pour le projet de la Société Immobilière du Québec et, 1 316 m² serait déjà une zone humide existante selon le rapport de Génivar.» Veuillez expliquer davantage la localisation des 1 316 m² de zone humide et le lien entre cette dernière et le boisé Charlot.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 8 août prochain, compte tenu de l'échéancier des travaux de la commission.

Nous vous remercions à l'avance pour votre collaboration et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission